

# MINISTERE DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique  
des Véhicules  
ARCHE DE LA DEFENSE  
92055 PARIS LA DEFENSE

## FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives  
au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)

### NUMERO DE FICHE DE RECEPTION CEE


**e2\*78/1015\*89/235\*5200\*00**

Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 5200

1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
2. Type : 231
3. Nom et adresse du fabricant : SITO  
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM  
2, Chemin du Chapitre - 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
5. Composition de l'entité technique : 1 silencieux contenant des matériaux  
fibreux.
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel  
le silencieux est destiné : PIAGGIO
7. Type(s) de motocycle(s) : VNX2T (PX125E)  
à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
8. Moteur : PIAGGIO
- 8.1. Cycles : 2 temps
- 8.2. Cylindrée : 123,4 cm<sup>3</sup>
- 8.3. Puissance maximale du moteur 6,47 kW à 6000 tr/min.
9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 4 manuelle
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème
11. Rapport(s) du pont : -
12. Valeurs du niveau sonore :  
- motocycle en marche 80 dB(A),  
vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 31,9  
- motocycle à l'arrêt 88 dB(A), à 3000 tr/min.
13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions  
de montage : -

e2\*78/1015\*89/235\*5200\*00

14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 18 Octobre 1995
15. Service technique chargé des essais :  
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE  
Autodrome de Linas-Montlhéry - BP 212 - 91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 1er Décembre 1995
17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 95/9084
18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.
19. Lieu : PARIS
20. Date : 7 DEC. 1995
21. Signature :   
J. LECLERCQ
22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.
23. Remarques : -